ADVERTISSE-MENT SVR L'INTEN-TION ET BVT DE MES-ſieurs de Guiſe, en la pri-ſe des armes.

M. D. LXXXV.

IAMAIS aux mauuais ſubiects ne manqua pretexte de ſarmer cõtre leurs Princes, & iamais auſſi aux Princes ne manquerent les moyens d'auoir la raiſon de tels ſubiets. Dieu qui fait les Rois, Dieu qui les à ordonnez deſſus les peuples, prend leur cauſe en main, & ſe tiẽt bleſſé en leurs perſonnes. Dieu qui voit les cœurs, cognoiſt les couleurs & les pretextes, les ſçait diſtinguer, les ſçait demeſler d'entre les cauſes. Rien plus ne l'eſmeut que l'abus de ſon nom allegué en vain, ou à faux tiltre, rien plus il ne vẽge que l'hypocriſie, la deſloyauté & la confuſion, deſguiſees en foy, en religion, & en iuſtice.

Auiourd'huy, que tous ces remuemens ſe voyent en ce Royaume, c'eſt à tous François de tenir les yeux ouuerts pour n'eſtre menez à mal, ſous quelque couleur, ſous quelque apparence que ce ſoit. Penſons au paſſé, comparons y le preſent, nous verrons d'où ils procedẽt, preuoirons à quoy ils tendent, & iugerons aiſement ce qu'il nous en faut attendre à l'auenir.

C'eſt vne choſe toute cognue & cõmune en ce royaume, que ceux de la maiſon de Guiſe ſe dient deſcenduz de la race de Charlemaigne, & pretẽdent, comme à tels ce royaume leur appartenir. Les Genealogies qu'ils ont, y a quelque temps falſifiees, les memoires qu'ils en ont ſemé de main en main & pluſieurs ſemblables pratiques nous en pourroiẽt faire foy: Mais particulieremẽt pour ne reprendre les choſes de plus hault, le volume qu'ils feirent imprimer à Paris il y a quatre ou cinq ans, compoſé par vn de Rozieres Archidiacre de Thoul, auquel par paſſages faux & ſuppoſez, & tirez outre & contre leur ſens, ledit de Roſieres taſche de prouuer que ceux

de cefte maifon font defcenduz de Pharamond,& de ligne en ligne cōtinuez iufques à eux: c'eft à dire,que cefte couronne leur appartenoit deuant que Capet, Charles & Merouee, & leurs races fuffent iamais appellez à la couronne. Ce liure fut lors public à Paris & par toute la France, & eftāt venu à la cognoiffance du Roy, pour faire le proces à l'auteur fut commis & enuoyé à Thoul monfieur Brulard, à prefent Prefident aux Enqueftes, lequel le luy fit & parfit: mais par la benignité du Roy il obtint grace,fauf à faire amēde honorable de fa faute, fe recognoiftre criminel de leze maiefté, & reuocquer par contraire efcrit le liure qu'il auoit faict.

Or ont tresbien cogneu de tout temps ceux de cefte maifon que tandis que ce royaume demeuroit paifible, il feroit malaifé de paruenir à leurs intentions: & pourtant ont toufiours tafché de le mettre & entretenir en troubles. Tandis qu'ils ont peu gaigner ce poinct,quelque mifere que la guerre ait peu apporter au pauure peuple,quelque confufion qu'elle ait peu introduire en ceft eftat, iamais ne f'en font en rien efmeuz, iamais n'ont donné aucune marque de le refentir. Et la raifon eftoit que le fang de France f'efpandoit par ce moyē,& ils vouloient faire leur profit de fa foibleffe, qu'ils eftoiēt alors les inftrumens principaux des miferes du peuple,& plus grandes elles pouuoient eftre plus auroient ils de pretexte de les prendre vn iour pour fubiect de leurs efmotions, qu'ils auoient les armes & l'authorité en main, pour gagner creance entre les hommes: & par ce moyē iettoient peu à peu les fondemens de leur grandeur pretēdue fur noz ruynes,& que la guerre petit à petit alloit corrompant les cœurs des hommes pour eftre de là en auant plus capables de tous partiz, & de tous remue-

mens quand le temps leur sembleroit estreà propos.

La religion leur seruoit de subiect à entretenir ces miseres ciuiles,& ne s'apperceuoit on du premier coup que ils abusoient sous ce beau tiltre de la deuotion de noz Princes, & du zele de nostre nation, à leurs desseins, & que ce fut vn pretexte & non vne vraye cause : qui aura bië cognu le feu Cardinal de Lorraine oncle de ceux cy n'ë doutera point. Car pëdät qu'il mettoit le feu aux quatre coins de ce royaume en l'ardeur de ce zele pretëdu de religiö,il declaroit aux Princes d'Allemagne qu'il estoit de leur cöfessiö,& qu'il la vouloit introduire en Fräce,faisoit instituer ses neueuz en la confession d'Ausbourg pour les gratifier, & ne faignoit entre ses familiers de dire que si ceux de la religion pret.ref. n'eussent comme pris à partie ceux de sa maison, il y auoit bon moyë de s'accorder & accommoder ensemble en ce qui estoit de la religion.

En fin fut recognu par la prudence de noz Rois apres auoir tenté toutes extremitez que la religion ne vouloit estre preschee par armes. Que la force pouuoit bien engendrer des hypocrites : mais non de Chrestiens. Que les guerres meres de corruption,au lieu de chasser la religion contraire, introduisoient l'atheisme, mais particulierement,que ces gens qui conseilloient tant la guerre pour la religion, n'estoient plus religieux que les autres : que c'estoient de fins barbiers, qui vouloient entretenir la playe pour leur profit, & qu'il y auoit däger qu'à la longue ils ne verifiassent la prophetie du grand Roy François en ces mots : Que ceux de la maison de Guise mettroient ses enfans en pourpoint,& son pauure peuple en chemise. Et de faict fut par aucuns zelateurs Catholiques remarqué,qu'à la sainct Barthelemy,

apres auoir induit le feu Roy Charles à se desfaire de ceux de la religion, ils se contenterent de se depescher sous cest ombre des pretendus ennemis particuliers de leur maison, & venger leurs querelles propres, & feirent les doux & les pitoyables en tous les lieux de leur authorité, faisant profit par ce moyen en toutes sortes de la rigueur & seuerité de ce prince, qui selon la vigueur de son esprit s'en sceut tresbien apperceuoir.

On sçait aussi que le Roy à present regnant auoit employé ses ieunes ans auec tous les heureux succez qu'il se pouuoit à l'extermination de ceux de la religion contraire, & depuis venant à la coronne continua vn tēps toutes les rigueurs precedentes, tant qu'il recognut que les consciences ne se domptoient ny appaisoient par la force des armes, & que pour exterminer vne partie de son peuple, il ruinoit son Royaume & son peuple tout entier. Il se resolut donc à l'exemple de plusieurs grands princes & estats voisins qu'il auoit veuz de composer les troubles de son royaume par vne bōne paix, laissant vn chacun viure selon sa conscience en attendant que par vn bon cōcile il y peust estre mis quelque ordre. Cependant se delibera de trauailler à remettre les ecclesiastiques en leur ancien deuoir, pouruoir aux dignitez de l'eglise de persōnes capables & soigneuses de leurs charges, entant qu'il pouuoit. Et sçachant cōbien peut l'exēple d'vn Prince en toutes choses, de se former luy mesme pour exemple de deuotion à sa cour, à ses princes & à sa noblesse: estimant que c'estoient les vrais, & legitimes moyens ordonnez de Dieu & pratiquez des plus sages princes pour la reunion de l'Eglise & reduction des consciences.

Mais à peine eut il fait la paix qui fut sur la fin de l'an

1577. & fait paroistre quelque desir de l'entretenir de là en auant, sans plus employer inutilement ses armes contre les armes de ses subiects, que ses gens se voyans par la les moyens retrãchez de s'authoriser dedãs les armes, penserent à nouueaux desseings, & firent euidemment cognoistre, que la guerre ciuile leur estoit vtile: c'est à dire que nostre ruine leur estoit edification. Et pour ce la religion leur venant à faillir, aduiserent de troubler l'estat sous vn autre pretexte.

Alors donc ils font solliciter diuerses prouinces de ce royaume à rebellion par leurs partizãs, leur remonstrẽt les foulles du Clergé, & ne leur disent pas, que les guerres qu'ils auoiẽt allumees & fomentees en estoient cause. Et que le feu Cardinal de Lorraine leur oncle, auoit esté celuy qui premier auoit proposé & procuré la creuë les decimes & la vente de partie du temporel, dont il auoit remporté à Rome mesmes le tiltre de fleau de l'eglise Gallicane. Alleguent la diminution, & auilissemẽt de la noblesse, & ne leur disent pas, que ceux de leur maison tant qu'ils auoient peu estre en authorité auoient raualle, entant qu'ils auoient peu, les princes mesmes du sang, qui ne desdaignẽt pas d'estre dits les premiers de la noblesse: que la diminution de la noblesse en deuoit estre imputee aux autheurs des guerres ciuiles, comme aussi l'auilissement des charges & dignitez à elle affectees, d'autant que qui introduit la guerre ciuile en vn estat, introduit par la mesme porte la confusion en tous estats, qu'il n'est pas possible apres de repurger & ramener tout en vn coup, mettoyent en auant aussi les creuës des tailles, les inuentions des nouueaux subsides, & imposts sur le pauure peuple, & n'adioustoiẽt pas, que la guerre engẽdre tousiours au Prince nouuelles charges,

& par conſequent au peuple, que le moyen vnique de l'alleger eſtoit laiſſer continuer la paix. Que le peuple ne ſe pouuoit encor reſentir de la benignité de ſon Prince, par ce qu'il ne faiſoit que ſortir de la guerre, que rentrer en nouueau trouble pour auoir ſoulagement du Prince, eſtoit vn remede pire que le mal, & meſmes contraire eſtoit dis-ie retrancher au Prince le moyen de deſcharger ſon peuple: & ce qui eſt le principal, que dix ans d'impoſts, ne couſtent pas tāt au peuple, qu'vn ſeul an de guerre, que dix ans de guerre bien ordonnee ne luy font tant de dommage qu'vn an de ſedition ciuile telle qu'ils vouloient ſuſciter ſoubs ce pretexte.

Lors en leurs memoires ils ne parloient point de la Religion. Ce zele dont ils faiſoient bouclier deuant & dont ils l'ont faict depuis ne venoit point en auant. Au contraire, ils traittoient auec ceux de la Religion contraire, comme chacun ſçait pour les faire entrer en ce party. Ils les aſſeuroient de leur exercice ſelon les edits, & outre les edits, ſi beſoin leur eſtoit. Ils negotioient en Allemaigne nommeement auec le Duc Caſimir, tant pour entrer en ceſte aſſociation, que pour y induire ceux de la Religion contraire, & eſtre enuers eux garād de leur foy & promeſſe qu'ils leur donnoiēt de ne faire rien à leur preiudice, meſmes luy offroient des villes en leurs gouuernemens pour contreplege de la foy, qu'ils interpoſoient en leur nom, & les choſes fuſſent peut eſtre, deſlors paſſees plus auant ſi ceux de ladite religion y euſſent voulu entendre.

Le Roy auſſi par ſa prudence ſceut bien diuertir & deſtourner ce coup, il vit ou le mal leur tenoit, & ne voulant permettre que leurs meſcontentemens parti-

culiers miſſent ſon peuple en peine ſe ſoubſmit iuſques la,que de taſcher à lescontenter : Il les appella donq' pres de ſoy,leur fit de l'honneur, leur donna occaſion de bien eſperer de luy,meſmes leur fit des dons,& leur ordonna des aſſignations de ce qui leur eſtoit deu, leſquelles ils prirent & demãderent ſur quelques edits de nouuelles impoſitions, qui furent lors mis en auant. Tellement que les meſmes vents qui auoient aſſemblé la nuee la diſſiperent, il leur fut aiſé d'oublier le clergé,la nobleſſe & le peuple, & quand les deputez des prouinces,qu'ils auoient voulu ſoubsleuer vindrent en court à peine firent ils ſemblant de les voir ou recongnoiſtre, meſmes ils aſſiſterent la reſolution & emologation de pluſieurs edits,que le Roy à depuis eſteints & aboliz ſur les remonſtrances qui luy ont eſté faictes de la charge qu'ils apportoient à ſon peuple, & iamais ne leur commit de dire vn ſeul mot au Roy ou priuéement ou en ſon conſeil pour le ſoulagement, de ſes ſubiets.Et de la aduint auſſi que les plus ſages remarquerẽt eſdites prouinces qu'ils n'eſtoiẽt pas propremẽt marris du mauuais gouuernement, s'il y en auoit, mais bien de n'y auoir telle part qu'ils penſoient leur appartenir, plus preſts ſans doubte d'en abuſer quand ils l'auroient que ceux contre leſquels ils pretendoient former les plainctes ſoubs le nom du peuple,

Ce qui leur a principalement rongé le cœur depuis, c'eſt qu'ils ont veu la paix cõtinuer,c'eſt qu'ils ont veu le Roy reſolu de l'eſtablir de pl⁹ en pl⁹,& par le moyen d'icelle reformer les abuz qui ſe ſeroiẽt coulez és charges de l'Egliſe,de remettre la nobleſſe en ſa premiere ſplẽdeur, & ſoulager ſon pauure peuple des impoſts & ſubuentions qui le ruinent, maux introduits pour la

-luſpart par la continuation des guerres, maux incura-
bles par conſequent, que par la cõtinuation de la paix.

Or Dieu ayant retiré de ce monde, Monſeigneur frere du Roy ils penſerent que la ſaiſon eſtoit venue qu'ils deuoient penſer à l'effect de leurs anciens deſſeings & pour ce commencerent auſſi toſt à renouueller leurs praticques tant dedans que dehors le Royaume auec les voiſins plus ſuſpects & plus dangereux à ceſte couronne, concluans enſemble qu'il leur eſtoit neceſſaire d'eſtre armez à quelque pris que ce fuſt pour faciliter la mutatiõ qu'ils pretẽdoiẽt faire en ceſt eſtat. Et c'eſt la cauſe pour laquelle maintenant nous les voions ſe ietter en campaigne, quelque beau pretexte qu'ils aiẽt voulu prendre pour enuelopper gẽs de toutes qualitez en meſme crime, que certes il n'eſt naturel ny raiſonnable de croire auoir meſme but & intention qu'il ont.

Veut en voir vne marque, qu'ils ne ſçauent bonnement dequoy couurir leur entreprinſe ſur ceſt eſtat, ils ont faict des proteſtations à l'entree de leurs armes, deſquelles la ſeule diuerſité peut deſcouurir la faulſeté à vn chacun, en vnes ils iurent l'extirpation de la Religion contraire, és autres n'en ſonnẽt mot: ſi le zele les eſmeut comment ce zele ſ'eſt il peu oublier en ceſt endroict? en vnes ils veulent que le Roy nomme vn ſucceſſeur en ſon eſtat, en autres ils laiſſent ceſt article en arriere: S'ils ont tant de ſoing de l'Egliſe Catholique, ſ'ils craignent tant qu'il n'en meſauienne apres la mort du Roy, comment leur eſt elle demouree au bout de la plume? es vnes ils ſe rendent protecteurs de l'Egliſe, & du peuple, & autres pretextes. Qui ne veoit en ces diuerſitez, qu'ils ne ſçauent ſur quel pied ſe mettre? en l'incertitude de ces proteſtations, vne incertitude de cõſcience? vn langage

en ſomme de gens qui ne ſçauẽt dequoy parer leur mauuaiſe intẽtion, qui penſent couurir vne faulſeté de deux & deux de trois, & toutes enſemble ne valent qu'à les dementir, ne ſeruent qu'à les découurir tels qu'ils ſont.

Ils veulent qu'il n'y ait qu'vne religion en France, & c'eſt le ſouhait cõmun de tous gens de bien, & de tous Chreſtiens, mais quelles voyes propoſent ils pour y paruenir? s'il eſt queſtion de force ce grand Empereur Charles le Quint en Allemagne en a recognu & la debilité & l'inutilité au faict des conſciences. Le Roy d'Eſpagne quelque catholique qu'il vueille ſembler, apres auoir rendus ſes ſubiets de Hollande & Zelande à toutes extremitez par les ſuccez de ſes armes fut contraint l'an ſoixante ſeize leur accorder la paix & par la paix leur laiſſer leur religion entiere, ſans meſmes remettre la catholique & Romaine eſdits pays, ny les eccleſiaſtiques en leurs biens: & meſmes il y a deux ans leur offroit derechef pareilles cõditiõs par le duc de Terra-noua, & non ſeulemẽt pour leſdits pays: mais pour quelq̃s autres. Noz Roys plus que tous ceux la, ont bruſlé, ont noyé, ont vaincu en pluſieurs batailles, ont ſurpris en pluſieurs manieres, ont tenté toutes voyes l'eſpace de cinquante ans, n'ont eſpargné aucuns moyens, pour venir à bout de ceux de ceſte religion en ce royaume. Ce qui a eſté Chreſtien à Charles le Quint, ce qui a eſté catholique au Roy d'Eſpagne, à l'vn pour ſauuer des ſubiets pluſtoſt eſcheuz par electiõ que naturels, à l'autre pour garder des pays qui ne luy ſont rien, au regard de tant de grands qu'il tient, pourquoy le ſera-il moins au Roy pour eſpargner ceux que nature a mis en ſa protectiõ? pour garãtir de ruine ineuitable ſon eſtat entier? ſon eſtat iadis ſi floriſſant, ſon eſtat par la reſolution

qu'ils veulent remettre sus, reduit en l'extremité en la quelle nous l'auõs veu? s'ils diẽt que les guerres n'ont esté bien conduittes, à qui s'en pourrõt-ils prendre qu'à eux mesmes? & leurs peres & eux y ont ils pas cõmandé pour la pl⁹ part? ont ils pas esté arbitres, & de la paix & de la guerre? ont ils pas sonné selon qu'il leur est venu à propos, & selon l'humeur ou ils estoient, tantost la charge & tantost la retraicte?, que s'ils veulent obliger icy le Roy par serment à vne guerre immortelle, c'est à dire ce pauure estat, & ce pauure peuple, qui patist depuis tant d'annees, à vne ruine finale, à vne misere perpetuelle. Certes c'est vne loy trop insuportable du subiect sur le Prince, certes c'est vn indice manifeste qu'ils ont grand deuotion à nostre ruine de nous y vouloir astreindre par deuotion: Disons plus, certes c'est vn argument tout certain, que ses gens veulent estre armez, qu'ils ne veulent point se desarmer, qu'ils veulent enterrer le Roy, ou entre leurs armes, ou s'ils peuuent par leurs armes. Et miserables nous qui aurions à viure sous ceste insolence, miserables qui aurions à suruiure, si leurs desseings auoient lieu, nostre Prince & le sang de nostre Prince, nostre desolee patrie, & les loix de nostre estat

Mais seroit-ce pas pitié de voir apres la mort du Roy ce royaume entre les mains d'vn hereticque? Bons tuteurs, & voyons l'ordre qu'ils y mettent. Nostre Roy est ieune, & graces à Dieu se porte biẽ, ils veullent qu'il nomme vn successeur, ainçois ils le nomment: car ils arment monseigneur le Cardinal de Bourbon, bon prince qui n'apperçoit pas le ieu qu'ils iouent, & luy font prendre la qualité de premier prince du sang, & presomptif heritier de la couronne. Quelle chimere, ou

pluſtoſt quelle groteſque eſt-cecy ? ſ'il y va de tant, & ſ'il y a tãt à craĩdre pour l'egliſe Catholique,à qui pluſtoſt ſ'en deuſſent ils addreſſer,qu'à noſtre Roy, Prince treſchreſtien ? Prince treſdeuotieux ? Prince ſ'il en eſt au monde zelateur de ſa religion ? à qui moins penſer, ſ'ils le font à bon eſcient, qu'à monſeigneur le Cardinal de Bourbon, prince ia caduc, ia pres de la foſſe? & que diray encor? prince qu'ils ne peuuent eſperer pouuoir naturellemẽt ſuruiure le Roy,ſ'ils n'õt limité le terme de ſa vie? ſ'ils n'õt cõplotté, & ſ'ils n'ont capitulé ſa mort ? Gens qui toute leur vie ſe ſont iouez de la religion monſtrerõt à noſtre Roy le chemin de conſciẽce: les Lorrains enſeigneront aux François le zele de leur patrie. Princes eſtrangers interpreteront noz loix,regleront noz differens, voudront eſtre arbitres,voudrõt eſtre iuges des princes du ſang, des degrez de noſtre ſang? Qui ne voit icy (Dieu oqure les yeux à Monſeigneur le Cardinal) qu'ils penſent l'auoir loué, l'auoir emprunté pour iouer le Roy ſur l'eſchafaut, peut eſtre ſix mois,tant que leur partie ſoit bien dreſſee? & qui ne voit qu'ils ne pẽſent pas à luy, quand ils parlẽt de luy: mais à eux meſme? quãd ils nõment au Roy aagé de 33. ans vn ſucceſſeur plus que ſexagenaire? Quand ils veulent ſuppleer le deffaut d'hoirs qu'ils alleguent contre noſtre Roy par la vigueur de Mõſeigneur le Cardinal, qui a ia paſſé ſon an Climacteriq? mais pour faire nõmer vn ſucceſſeur au Roy, prendre les armes & luy vouloir mettre le pied ſur la gorge,ſe ſaiſir de ſes places & abuſer de l'authorité qu'ils ont de luy,cõtre luy. Qui plus, receuoir & diſtribuer deniers du Roy d'Eſpaigne,apeller & introduire les forces d'Eſpaigne en ce royaume. Certes me pardonne mõſeig. le Cardinal ſi ie le dy, ſ'il

ne veoit encor', c'eſt ne veoir goutte: car ce n'eſt certes pl⁹ eſtre Frãçois c'eſt auoir vẽdu ce Royaume au Roy d'Eſpaigne, & auoir ietté le ſort ſur noſtre robbe: laquelle ſãs doubte ſe ſentãs trop foibles pour pouuoir auoir tout ſeul ils en veulẽt faire part à l'Eſpag. no⁹ vẽdẽt à luy & ſoubs ombre de liberté nous expoſent au pillage. Iugeons ceſte cõſpiration, ſi elle peut proceder d'ailleurs que de l'Eſpaigne on ſçait que mõſieur de Guyſe eſt endebté iuſques au bout & cependant a diſtribué de grandes ſommes & toutes en piſtolets par ce Royaume il en a meſmes enuoyé à qui n'en demandoit point doù peuuent eſtre venuz ces grands deniers, veu le coing qu'ils portent & d'où donq' eſtre meuz ſes deſſeings, que du conſeil d'Eſpaigne? Il eſt aſſiſté des forces du prince de Parme qui luy amene des Lanſequenets, & quelques compaignies de cauallerie (Dieu y a remedié depuis, mais cõtre leur eſpoir) qui eſt le prince de Parme, ſinon le chef & directeur és pays de deça de tous les deſſeings d'Eſpaigne? Il a enuoyé ſes enfans delà les monts & le Duc de Sauoye à freſchement eſpouſé vne fille d'Eſpagne, à quelle fin, ſinon pour les tenir en hoſtages des ſommes qu'il à receues? & pour les auoir pour gaiges des promeſſes qu'il à faictes? Il a demandé auſsi que la ville de Cambray fuſt remiſe cõme auant qu'elle euſt receu feu Monſeigneur: Cambray ville imperiale, mais opprimee violemment par le Roy d'Eſpaigne: Cambray le ſeul reſte des ſi chers & ſi precieux labeurs d'vn fils de France. Cambray au ſurplus le rempart de France, du coſté plus deſarmé, cõtre les efforts d'Eſpagne, qui peut ignorer: qui peut plus doubter cecy, que ſoubs ces habits François ne logent des cœurs d'Eſpagne? adiouſtez les cõmunicatiõs

secretes de monsieur de Guyse & du prince de Parme, ses intrinseques conferences auec les Ambassadeurs d'Espagne, les allees & venues de dom Giouan Bardaxîm vers l'Euesque de Comminges bastard de l'Ansac & infinies praticques de ceste nature & qui doubtera que l'armee de ces cõiurateurs ne soit au seruice d'Espaigne? qui doubtera donq' que bien tost on ne voie esclarer les esquadrons & ploier les enseignes, quand ce qu'il y a de genereux, quand ce qu'il y a de François entr'eux, les vns poussez d'vn despit, les autres attirez soubs vn faux titre se resouuiendront d'estre François, se proposeront, quel monstre seroit vn François armé contre la France: & contre la France pour l'Espagne?

Mais ils ne veulent point tomber soubs vn prince heretique. Et la dessus adioustent, que les Frãçois ne font point serment au Roy, qu'a cõdition de maintenir l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, dãgereuse proposition, & qui ne sent rien moins que la deposition de Chilperic pour mettre Pepin en sa place, soubs ombre de n'auoir bien defendu l'Eglise contre les Sarrazins. Mais Dieu fera la grace à nostre Roy de defendre bien & longuement sa place. Quoy donc? s'il vient à mourir, disons mieux, s'ils le font mourir, comme ils esperent, ils veulent dire, qu'ils n'endurerõt iamais, que le Roy de Nauarre qu'ils tiennent pour heretique viẽne à la succession de cest estat qu'en leur cõsciẽce, quelque palliation qu'on y puisse apporter, ils congnoissent bien luy appartenir de droict. Le Roy de Nauarre à assez de iugement pour s'apperceuoir, quand le naturel n'y seroit point, combien en ce tẽps, la vie du Roy luy est vtile & necessaire, & cest à luy, toutesfois sur ce poĩt à se defendre. Le Roy de Nauarre leur pourra respõdre

la dessus,qu'il est né,& nourry en la religion de laquel le il faict profession,qu'en conscience il ne s'en peut departir sans estre instruict,qu'il est prest & sera tousiours de receuoir instruction d'vn concile libre & legitime, & de laisser l'erreur quand il luy sera monstré s'ils demandent que sans autre instruction pour l'espoir ou le desespoir d'vne courõne,il passe tout à coup d'vne pro fession à l'autre,que requierent ils de luy, qu'inconstãce,qu'infidelité qu'hypocrisie?non pour le rendre capable d'estre Roy,ains indigne plustost de l'estre? S'il se presente à estre mieux enseigné & s'il est prest, d'acquiesser quand il l'aura esté,où trouueront ils és anciẽs canons que ceste obeyssance,ceste summission soit appellee heresie?tout erreur disent les canons, n'est pas pourtant heresie,heresie est vn erreur important,vn erreur ou il va du fondement de la foy, des articles,du salut.Or le Roy de Nauarre leur dira qu'il est Chrestiẽ, qu'il croit son salut estre en vn seul Iesus Christ qu'il tient & reuere sa parole comme la regle infaillible de verité,qu'il croit les symboles de l'Eglise, qu'il reçoit les conciles vniuersels qui ont esté tenuz en la fleur d'icelle ,qu'il condẽne toutes les heresies condẽnees par iceux,qu'il se soubsmet encor auiourd'huy à vn concile vniuersel deuement conuoqué & legitimemẽt tenu, il n'y a donc point d'heresie,à propremẽt parler. Car il croit dés cet heure ce que les premiers se sont cõtẽtez de croire:il n'y à point aussi de schisme, car le schisme presuppose vne resolution en separation. Or tenez vn bõ cõcile, & le voila tout prest de se reunir.Il y a plus: car tout hõme (diẽt les canõs)qui tiẽt vne heresie, n'est pas pourtãt heretique,heretiq presuppose vne ambitiõ de nouueauté, vne opiniastreté contre la raison ensei-

gnee & demonstree. Or peut iuger vn chacun si le Roy de Nauarre est poussé d'ambition en cest affaire. Car disoit le iurisconsulte, cui bono : Quel proffit luy en peut il reuenir? Telle ambition tōbe en vn docteur en theologie, mais non en vn prince: telle opiniastreté, tōbe en vn sophiste, mais non en la simplicité d'vn qui est enseigné par autry. S'il estoit meu d'ambitiō, estre ambitieux de la bōne grace du Roy, de la faueur de tous les Catholiques de ce Royaume, des vœuz & suffrages des plus grāds Princes de la Chrestienté en changeant tout soudain de religiō luy seroit plus proffitable, & si l'ābition fait l'heretique, certes les autheurs de ceste cōspiratiō le sont bien plus que luy. Mais il est meu de conscience, la consciēce luy fait passer par dessus les cōsideratiōs qui les emportent & s'asseure qu'il n'a point a faire à vn peuple, qui desire vn Prince perfide & desloyal, à Dieu & à sa conscience, ains qui se contente de l'auoir paisible capable de raison prest à mieux apprēdre & à mieux faire quand on le voudra mieux enseigner la loy de cest estat ne priue point vn fils à cause de la religiō, d'vne succession directe n'y collaterale, pourquoy vn Prince la loy reçoit en administration de tous estats. Indifferemmēt les vns & les autres pourquoy moīs de l'estat? la loy permet à vn chacun l'exercice de sa religion, & n'en exclut personne, pourquoy le Prince seul sera il excluz de ce priuilege, le Prince qui le donne? pourquoy seul esclaue en sa conscience, au plus precieux qu'il ait, celuy qui affranchit les autres? Ie dis la loy de cest estat. Car cest la loy par laquelle seule nous viuons & pouuons viure en paix, c'est à dire remettre cest estat, en son premier estat, & le retirer de la misere, Loy deliberee aux estats d'Orleans, estats

nõ forcez,nõ briguez,nõ liguez par les menees & pratiques de ceux qui auiourd'huy nous troublẽt. Ie di pl⁹ estats cõuoquez par eux au plus fort de leur credit, & mesme à leur instãce q̃ iamais depuis nous n'auõs voulu enfraindre, que nous ne soiõs entrez en guerre ciuile: & quãd ie di guerre ciuile, ie pẽse cõprẽdre sous ce mot, toutes sortes de calamitez & de cõfusions. Loy dõc iuste: car elle est tresnecessaire. Loy non reuocable en la condition de l'estat present, car sa reuocation nous remet en ruine. Loy iugee, loy iuree par tous les Princes, gouuerneurs, lieutenans generaux, Conseillers d'Estat, Cours de Parlement, sieges Presidiaux, villes & cõmunautez de ce Royaume, par ceux mesmes qui auiourd'huy temerairement en veulẽt protecter, & toutefois qui remet la decision du fait de la religion à vn Cõcile libre, attẽdant lequel nul ne peut estre dit heretique en cest estat, & auquel aussi quicõque se soubmet ne peut estre à bon droit tenu pour pertinax ne schismatique.
Quelques Empereurs & Constantin mesmes sur sa fin, quelques Rois d'Espagne aussi: par longues annees, ont eu des opinions erronnees, erronnees aux points plus importans. Et graces à Dieu le Roy de Nauarre n'en est pas là, lit on toutefois que iamais on ait pensé à les deposer? que iamais on ait proposé de les exclure? Quelques Papes mesmes, les docteurs des autres, ausquels le nom d'heretique & d'heresiarche eust peu à bõ droit appartenir, ont mal creu de Christ, ont mal enseigné de sa diuinité, le fonds du salut le seul fondement de la religion Chrestienne. La Chrestiẽté toute entiere y auoit interest, la source publicque, ou chacun puisoit, s'en alloit gastee, s'en alloit empoisonnee.
Voyons qu'on a faict, on a eu patience d'assembler

vn Concile ſolemnel, on les a ouys, on les a inſtruicts, on les a receuz à amandement & à reſipiſcence, iamais n'ont eſté prononcez heretiques, qu'en vn plain Concile, iamais on n'a attenté ſur leur dignité par preſomption, iamais par preuention, iamais par force, on y a touſ-jours obſerué toutes formalitez, on a touſ-jours attendu la condemnation, meſmes apres icelle prononcée, on leur a donné temps pour y penſer, on leur a dõné reſpit pour ſe conuertir à mieux.

Mais il y a danger diſent-ils, ſi le Roy de Nauarre vient à la couronne qu'il ne renuerſe la Religion Catholique en ce Royaume. Ie reſpons qu'il y a bon terme, & ce grand ſoin de ſi loing hors de ſaiſon monſtre vne paſſion fort violente, & qui n'eſt pouſſée de religiõ aucune. Ie reſpons que graces à Dieu, noſtre Roy eſt en la fleur de ſon aage, ſ'ils n'y entendent quelque fineſſe, qui nous ſoit cachée, & Dieu l'en garde, ie reſpons qu'il n'eſt hors d'eſpoir d'auoir des enfans, & que luy & la Royne ſa femme ſelon leur aage en peuuent auoir vne douzaine ſans miracle: ie reſpons qu'à ce mal pretendu ils apportent vn foible remede, vn Cardinal qui a deux fois autant d'aage que le Roy, vn Cardinal qui n'eſt point marié, en danger de mourir premier que l'eſtre, aſſeuré de n'auoir point d'enfans quand il le ſera.

Et quant à ce qu'ils alleguent du changement de Religion qui ſeroit à craindre, le Roy de Nauarre leur dira qu'en ſa Religion il a eſté touſ-jours inſtruict, à ne forcer point les conſciences. Qu'en l'ardeur meſmes des guerres Ciuiles, lors que tout exercice eſtoit defendu par toute la France à ceux de la Religion, il a touſ-jours laiſſé la Religion Catholique en ſon entier, en toutes les villes eſquelles il auoit puiſſance, & de ce ne veut

pour teſmoings que le Clergé & les Preſtres & Moynes d'Agen, ou il faiſoit ſa reſidence. Qu'en paix & en guerre il a touſ-jours eſté ſeruy indifferemment,tant aupres de ſa perſonne qu'en tous les Eſtats & Offices, qui ſont en ſa diſpoſition des vns & des autres: meſmes en ſa chambre,en ſon conſeil & en ſes gardes, & n'en a iamais reculé aucun pour le faict de conſcience,& ceux qui ont tant ſoit peu approché de ſa maiſon le ſçauent bien. Qu'en ce que Dieu luy a laiſſé de ſon Royaume de Nauarre qui eſt beaucoup plus grand que ſon païs de Bearn, il à laiſſé la Religiõ Catholique & Romaine en ſon entier, ſans y auoir rien alteré ny innoué ſelon qu'à ſon auenement il l'auoit trouuée, ce que malicieuſement on cele, ſe contẽtant de le calomnier ſur le faict de Bearn. Et quant à ſondict païs de Bearn : que l'ayant trouué reduict par la feuë Royne ſa mere,par vne conuocation generale des Eſtats à la Religion de laquelle il faict profeſſiõ, il l'a à la verité laiſſé en ce meſme eſtat auquel il le trouuoit, ayant eſté tant occupé és trauaux qu'on luy a braſſez, qu'il ne luy eſtoit pas à propos d'y rien changer,ce pẽdant qu'on ſçait qu'il en a leué les rigueurs, & y a moderé les ordonnances, & faict payer aux Eccleſiaſtiques leurs pẽſions, & meſmes quelques-fois de ſes propres deniers. Ce que les Eueſques & Eccleſiaſtiques qui ont du bien eſdicts païs ne peuuent nier. Au reſte touſ-jours offert d'ouurir les Eſtats à ſon peuple, afin qu'ils y peuſſent franchement ouurir la bouche,&luy declarer en iceux ce qu'ils auroiẽt à requerir pour la paix de leurs ames &cõſciẽces. Que ſi on tire vne mauuaiſe conſequence de ce qu'il n'a remis la Religion Catholique & Romaine en Bearn,qu'on en doit donc tirer vne bonne de ce qu'il ne l'a oſtée en la baſſe

Nauarre,où il a pareille puiſſance,mais que toutes perſonnes non paſſionnées la deuroient tirer bõne de l'vn & de l'autre en ce qu'en l'vn & en l'autre il n'a rien remué ny innoué, (ſauf qu'il a moderé la rigueur des ordonnances de Bearn, attendant mieux.) A ſçauoir qu'il n'eſt pas Prince qui ſe plaiſe en nouueautez, qui procede legerement aux changemẽs par vne violente paſſion contre vne religion ou contre l'autre, ains qui laiſſe volõtiers les choſes au poinct ou il les trouue ſ'il n'y voit vne vtilité bien euidente.Et de faict qui eſtimera le Roy de Nauarre,ſi deſpourueu de iugement,ſi ennemy de ſa grandeur & de ſon bien,ſi Dieu & nature l'appelloient à vn eſtat, de le vouloir perdre ou mettre au hazard par vne violence ſans raiſon, & qui plus, par vne violence ſans effect, & qui ne pourroit luy attirer que ſa ruine? Et qui croira que celuy qui n'aura voulu forcer tant ſoit peu vn païs de Baſſe Nauarre qu'il pouuoit ſans contradition, vueille forcer vn Royaume de France, qu'il ne peut & ſans le perdre,& ſans ſe perdre ſoy-meſme? Ces doutes peuuent tomber au cœur des Idiots: mais non des ſages.Ceux meſmes qui les proteſtẽt ne les font pas, encor' qu'ils taſchent à deſſeing de les faire croire. Et puis quand les choſes ſeroient reduictes à ce poinct, on peut prendre aſſeurances des doutes qu'on a,le peuple les requiert, & le Prince les baille. Et de ce Prince, graces à Dieu, on ne peut remarquer iuſques icy, ny vengeance, ny perfidie,mais de ſ'armer dés ceſte heure, pour vne choſe naturellement ſi loingtaine, de parer vn coup qui vient de ſi loing, qui peut eſtre de vingt ou trente ans ne nous peut arriuer, & ſouz ce pretexte,mettre ceſt eſtat en feu,l'Eſpaignol dedans pour nous ruyner,entãt qu'en eux il ſeroit,& plus,

& pluſtoſt que le mal qu'ils alleguent ne pourroit pas faire, c'eſt nous ordonner la Cigue, pour nous empeſcher vn accez de fieure, c'eſt vne mort aſſeurée pour remede d'vne maladie incertaine, c'eſt donc vn dol manifeſte, car l'ignorance en ſeroit trop groſſiere. C'eſt vn empoiſonnement au patient, c'eſt vne trahiſon à ceſt eſtat, c'eſt vne coniuration contre le Roy: & quand il aura nommé ce ſucceſſeur, ſucceſſeur qui ne pourra eſperer de le ſuruiure, ſucceſſeur toutesfois nommé à ceſte intention emply de ceſt eſpoir, qu'elle aſſeurance pourra prendre le Roy d'eux, qu'ils ne ſ'en vueillent deſfaire?

Laiſſons le Roy de Nauarre, il ſçaura quand il en ſera beſoing plaider ſa cauſe, & Dieu vueille que iamais il n'en ſoit beſoing. Voyons ſi le reſte de leur proteſtation à plus de verité ou de couleur, ils ſe plaignent de quelques ieunes gens qu'ils dient poſſeder le Roy, tirer de grãds biens de luy, & en reculer les Princes, les vieux ſeruiteurs & les principaux de la Nobleſſe, ſans rien denommer, chacun voit aſſez qu'ils deſignent, ce ſont les Ducz de Ioyeuſe & d'Eſpernon. Si le Roy les aime ce n'eſt choſe ſi eſtrange. Perſonnes priuees, en leurs amitiez, deſirẽt bien eſtre libres: combien plus les Princes? Et en nos hiſtoires vit on iamais Prince qui n'aimaſt quelqu'vn? S'il leur faict du bien, c'eſt la volonté qui produict ſon effect: aymer proprement c'eſt vouloir du bien, c'eſt faire du bien, car le vray vouloir ſ'eſtend auſſi toſt à la proportion de ſa puiſſance. Mais ſ'ils diſent trop, & que leur cenſure ait lieu icy. Bons reformateurs: & leur exemple vaudroit, ſ'ils vouloient commencer par eux-meſmes: Qu'ils nous diſent donc, d'où il ſ'eſt peu faire que leur feu grand pere quãd

il vint premierement en France, n'euſt pour tout que quinze mil liures de rante, & que maintenant ils en ayent en leur maiſon plus d'vn million. Si ce n'eſt par la liberalité & bonté de noz Rois: de noz Rois, ie dis qui leur ont donné de belles charges, de grands Eueſchez, de belles Abbayes, des plus riches heritieres de ce Royaume: de noz Rois, en la bource deſquels, tant qu'elle leur a eſté ouuerte: ils ont ſi bien ſceu fouiller, qu'ils ſe trouueront auoir tiré ſix ou ſept millions d'or, dont ſont procedees leurs plus belles acquiſitions, à l'auenement du Roy Charles à la couronne, auoit eſté conclu és Eſtats d'Orlèans, qu'ils ſeroient appellez à reddition de compte, & recherchez des dons immenſes qu'ils auoient receuz des predeceſſeurs Rois, & tout fraiſchement du Roy François deuxieſme, duquel ils auoient emparé la perſonne & la bource tout enſemble. Mais au lieu de penſer à rendre compte, ces bõs reformateurs aduiſerent au moyen de n'en point rendre, commençãs ſans commandement du Roy & contre les Eſtats de ce Royaume, à tuer ceux de la religion contraire en la ville de Vaſſy : c'eſt à dire à allumer le feu par vn des coings, qui puis embraſa pour vn long temps toute la France. Le pere pour ne rendre conte nous mit en combuſtion, & auiourd'huy le fils nous met à la guerre pour faire conter les autres. Voyons donc comment reſpondent icy, ſ'ils le font à bon eſcient, ſ'ils ne ſe iouent point, s'ils n'abuſent point le peuple. Tous ſçauent ils pas que ſainct Luc & Do leurs principaux partizans, & quelques autres, ſont riches des dons du Roy ? ont trempé en ſes finances? ont tenu en ſomme cy deuant meſme lieu que ceux qu'ils taxent? & qu'ils font ſemblant d'amener icy à conte? content les premiers, qui premiers ont fait re-

cepte. Eux doncques les premiers: certes diſons mieux, ces gens ſont marris que les faueurs de la Cour ne pleuuent touſiours ſur eux, &ſi elles degouttent ſur autruy creuent d'enuie. Ces gens vont briguer mal contens comme eux de toutes parts, & ces mal-contens qui veut regarder leur condition ſans paſſion, ſont ſi à leur aiſe, ont tant receu de bien-faits, que l'aiſe ſeul les deuoye, & ſans les bien faits, ils n'auoient puiſſance de mal faire. Le vray mal-content, celuy qu'il faut plaindre, & celuy duquel la condition eſt miſerable, certes c'eſt le Roy, d'auoir fait du bien à race ſi ingrate, donné du pouuoir, donné du moyen, donné de l'authorité, pour eſtre employé auſſi toſt contre luy.

Ils plaignent le peuple, & que donc ne le laiſſent ils viure en repos? & pourquoy trauerſent ils le Roy en la volonté qu'il a de luy bien faire, dõc deſia il faiſoit voir de bons effects? on ſçait qu'il l'auoit ſoulagé pour ceſt annee de ſept cens mil liures, & caſſé en vn iour quatre vingts ou cent Edicts, que l'on luy auoit remonſtré eſtre à la charge de ſon peuple, & ſe preparoit à vne reformation generale de ſon Royaume, c'eſtoit commencer en vne autre annee, il euſt faict d'auantage: & en telles choſes la volonté y eſtant, le progrez va loin en peu de temps. Auiourd'huy qui doute que nouuelle guerre ne luy cree nouueaux deſpens? nouueaux maux au peuple? Et puis quel meſnage penſons nous que facent ces bons meſnagers, qui deſia cõmencent à leuer de grands deniers ſur les villes qu'ils detiennent? meſmes ont taxé la ville de Bourg en Bourdelois à dix mil eſcuz, qu'ils n'euſſent pas payé en dix ans au Roy? preſts d'enuoyer les Maire & Iuratz de la ville priſonniers en Broüage? Penſons puis apres aux armees tant Françoiſes qu'e

ſtrangeres,qu'il faudroit nourrir & ſoudoyer de part & d'autre,Penſons aux deniers du Roy,que ia ils vſurpent & ſaiſiſſent,qu'il faudra remplacer d'ailleurs pour s'oppoſer à leurs rebellions, aux eſtappes, aux munitions, aux contributions,aux paſſages des gens de guerre.Toute guerre eſt vn monſtre deuorant, combien plus la domeſtique? Toute guerre eſt vne vraye confuſion, combien plus celle qui eſt conduicte par gens de confuſion comme ceux cy ? certes ie diray & l'ay dit. Trois iours de ſedition ciuile couſteront au pauure peuple vne annee de taille &plus,trois ans de guerre bien iuſte,quand ils auroient bonne intention,ce qu'ils n'ont pas,ne vaudront iamais au pauure peuple, vn iour de paix.

Mais le Roy a tort,c'eſt ce qu'ils nous diſent,car il ne fait pas aſſez de cas de ſa nobleſſe. Voyons qui les ſuit, & voyons qui proteſte auec eux. Des Princes du ſang, ie n'en voy vn ſeul en ce party, ſi ce n'eſt ce bon Prince qu'ils abuſent, qu'ils ont enchanté, duquel ils ſe font donner le bien pour l'oſter à ſes nepueux. Si ſont ils les chefs&les protecteurs de la nobleſſe,des vieux officiers, des vieux Cheualiers,des vieux Capitaines de la France, à peine vn tout ſeul,ie ne voy par tout que desLorrains, quelques malcontents: Que n'euſſent ils plus qu'ils ne meritent:quelques gens perduz,gens de ton party,gens diſoit Ceſar,à qui la combuſtion & à qui la guerre ciuile duit,telz que ceux que Catilina eut à ſa ſuitte. Penſez que Lorrains ſe ſouciét beaucoup ſi noſtre nobleſſe eſt bien : Penſez que Lorrains qui tant qu'ils ont peu ont de tout temps raualé la dignité de noz Princes, prennét bien à cœur que chacun tienne ſon rang. Qu'il n'alleguent point qu'on leur aye prins leurs eſtatz, ils les ont venduz, ils en ſont payez, & cherement. N'alle-

guent auſſi qu'on en ait contraint aucuns de ſ'en deffaire: il leur tient au cœur. C'eſtoient gens pour la pluſpart à leur deuotion, & de leur ligue,& leur faict grand mal qu'ō les en fait ſortir. Aucunsgens d'hōneur ont accommodé le Roy de leurs eſtatz: mais s'ē plaignent ils? mais les verra on rengez ſouz leur banniere ? Ains pluſtoſt contr'eux,ils ſçauent tresbien que leurs eſtatz ſont charges, charges que noz Rois par les anciennes loix, auant tous noz remuements ſouloiēt remuer de temps en temps: charges, non eſtatz & non offices: Car les Princes les en rappelloient à leur plaiſir, ſans formalité, ſans rembourſements, ſans alleguer cauſe ne pretexte, non pour les priuer indignement, ains pour en tirer quelque meilleur ſeruice,nō pour les fruſtrer,ains pour les recompenſer & honorer ailleurs, & auſſi ne le prenoient ils à mal, car ils n'abuſoient de leurs gouuernemens pour ſe rendre neceſſaires à leurs Princes ou pour ſe faire achepter,ou pour ſe les rendre hereditaires.C'eſt vn mal nouueau,introduict par les autheurs de ces nou uelletez qui pour attirer quelques gouuerneurs à eux, plus liberaux que les maiſtres leur promettent hardimēt que leurs gouuernemēs leur deuiendrōt patrimoines,car par ce qu'ils ne tendent qu'à la diſſipatiō de ceſt eſtat,&cognoiſſent bien qu'ils ne peuuēt pas le retenir tout en vn, ils font bon marché du reſte & ne feignent pas à l'expoſer en proye.

Et pour faire paroiſtre qu'eux meſmes ont monſtré le chemin, & faict la planche à ces abuz pretenduz par eux aux changemens des principales charges & gouuernemens de ceRoyaume. Qu'on ſe reſouuienne que lors que tous ceux de leur maiſon eſtoient en credit, ils ont oſté a ce grand Conneſtable, qui auoit tant merité de la

France,

France, l'eſtat de grand Maiſtre, & celuy de grand Chã-bellan, à la maiſon de Longueuille, qui leur eſtoit hereditaire, pour les ſeruices qu'ils auoient faict contre les Anglois. Et de fraiſche memoire, ont tant fait que le gouuernement de Bretaigne eſt tombé en leur maiſon, apres l'auoir ſouſtrait moitié par ruſes, moitié par contrainte, a ce feu bon Prince Monſieur de Montpenſier, qui en auoit la prouiſion pour monſieur le Prince de Dombes ſon fils qui en iouiſſoit, & puis ils ſe plaignent pour quelques particuliers qu'ils diſent auoir trafiqué leurs charges. Et ne ſe veulẽt ſouuenir de tant de grans perſonnages leſquels ils ont deſpouillez de leurs eſtats & dignitez.

Le Clergé, la cauſe duquel ils veulent ſembler entreprendre: ie demande quelle reformation ils y apporteront meilleure que noſtre Roy? Le Roy ſ'il eſt queſtion de ſa perſonne, monſtre à toute ſa Cour le chemin de l'auoir en reuerence. Il a pour conſeil les plus apparens, & les plus notables d'iceluy. Aux charges & dignitez de l'Egliſe, par les bonnes ordonnances qu'il a faictes conformes aux anciẽs Canons, & deſquelles nul de ſes predeceſſeurs ne fut iamais ſi ſeuere obſeruateur que luy, Il choiſit les plus excellens, ſoit en vie, ſoit en doctrine, qu'il cognoiſſe en ſon Royaume, en forcloſt toutes perſonnes indignes & incapables, ſans acception & exception de qualitez: n'y admet que ceux qui naturellement peuuent exercer les charges contrainct les Eueſques de reſider en leurs dioceſes, plus ſeueremẽt & plus exactement que ne faict le Pape meſmes, monſtre au reſte à tous le chemin de zele & de deuotion. Que ſe peut il adiouſter à ce bel ordre, ſinon le loiſir d'en recueillir le fruict ? de le voir proffiter? Mais ce n'eſt pas la predi-

cation de la parole de Dieu qu'ils demandent, ils ne ſe ſoucient pas que ce Royaume ſoit peuplé de bons predicateurs, que le peuple ſoit inſtruict en ſon ſalut, que la brebis deſuoyée y ſoit ramenée. Ils veulẽt des Ieſuyſtes qui inſpirent le venin de leur cõſpiration ſouz ombre de ſainctaté en ce Royaume, qui ſouz couleur de confeſſion, quelle horrible hypocriſie! abuſent de la deuotion de ceux qui les croient & les obligent par ſerment à ceſte Ligue & à leur party, qui exhortent leurs ſubiects à tuer & aſſaſſiner leurs Princes, leur promettent plein pardon de leurs pechez, leur font croire que par actes execrables ils meritẽt paradis: vrayes colonies d'Eſpaignols, ains diſons pluſtoſt, Vray-leuain d'Eſpaigne en ce Royaume, qui depuis quelques années a enaigry noſtre paſte, à heſpagnoliſé ſouz vn ſourcil phariſaic les villes de noſtre France: deſquels les conuents ſont plus dangereux que citadelles, deſquels les Synodes ne ſont rien que cõſpiratiõs. Tels ſont ils cogneuz. Tels nous ſont les fruicts de l'aſſemblée generale qu'ils tenoient à Paris, nagueres en Septembre, & y preſidoit certain Ieſuite du Pont à Mouſſon directeur de ces cõſeils: Autres y en a qui blaſment le Roy en plaine chaire, ſuſcitent le peuple, l'arment de fureur contre les Magiſtrats, preſchent les loüanges, recommandent les vertus de ces pretenduz reiettons de Charlemaigne. C'eſt ce zelle ardent, c'eſt ceſte Religion qui les anime: & voulez vous voir? Quand ils ſont en Allemaigne, ils ſont Lutheriens. Sont-ils mutinez? Qui leur euſt preſté la main ils remettoient ſus les Caluiniſtes. Soigneux du Clergé, ſoigneux du ſeruice, ſoigneux de tenir leurs reſidences, qui poſſedent nombre d'Eueſchez, nombre d'Abbayes contre les canons, contre le Concille qu'ils

nous vont preſchant en France, en vendent les bois, en diſſipent le domaine, laiſſent les Egliſes, laiſſent les maiſons aller par terre, vendent les reliques, retirent à eux tout ce qu'il y a de precieux, d'aumoſnes fort peu, les pauures tout nuds: & les Preſtres meſmes y meurent de faim. Vrais heretiers, non de Charlemaigne: certes, mais de Charles de Lorraine qui ſceut fort deuotement vendre à ſon proffit la grãd croix & les plus riches ioyaux de ſon Eueſché de Mets, fit vẽdre au Clergé de ce Royaume partie de ſon temporel & augmenter les decimes, & n'euſt point de honte pour le bon ſeruice qu'il pretendoit auoir faict en ceſt endroict de ſ'en faire donner vne partie en recompenſe.

Reſte la Iuſtice, ces iuſtes Cenſeurs là nous veulent reſtablir en ſon integrité: Qui iamais à veu qu'vne guerre domeſtique ait eſté propre à reformer la iuſtice? Qui ne voit aſſez qu'vn ſeul an de guerre lache plus les nerfs des loix & leur oſte plus d'authorité que dix ans de paix ne luy en peuuent rendre? Laſche plus la bride au mal que dix ans de paix ne la luy peuuent retenir? Ces gens pour exemple quand ils auront faict leurs rages, viendront à ſ'en repentir, il leur faudra des pardons, des remiſſions, des abolitions, il faudra que les loix dorment, il faudra que les Iuges conniuent, qui recommençoient à reprendre leur authorité. Mal touſiours ſur mal, ja les deffiances des partis par la prudence du Roy, commençoient à ſe leuer, ceux de la Religion cõtraire recognoiſſoient peu à peu que par la voye ordinaire ils pouuoiẽt auoir iuſtice, ſans qu'il leur fiſt grand beſoin d'vn cõflict de iuriſdictiõs. Ces perturbateurs protecteurs des Parlements qui leur promettẽt icy plenitude de puiſſance, donnent nouueaux argumens de deffiance, oſtent le

moyen de reünir à ce poinct les volontez. Qui plus? On s'est plainct souuent de la venalité des offices de iudicature, introduite premierement pour ayder à supporter les guerres estrangeres, & depuis continuee pour subuenir aux ciuiles. Or sçait vn chacun, que le Roy n'a eu tāt soit peu de relasche, qu'il n'ait aussi tost aboly ceste venalité, & tous les moyens par lesquels indirectemēt on la pouuoit couurir. Et si ceste saincte ordonnāce est par luy sainctemēt obseruee, tous les parlemens & sieges de Frāce en sōt tesmoins, qui se peuuēt souuenir que le Roy n'a voulu admettre quelques resignatiōs tresfauorables uorable, desquelles la cōsequēce eust peu faire fraude à l'ordōnāce à l'aduenir, quel soin il a eu de pourueoir aux dignitez principales en ses parlemens, quand elles sont venuës à vacquer, on le void en ceux qui auiourd'huy les tiennēt nōmez de son propre mouuemēt, & choisis par son bon iugement, gens d'integrité, de capacité, & de doctrine, desquels la vie est vne censure, la doctrine vne lumiere entre les hommes. Quel soin il auoit mesmes sur le point que ce trouble est aduenu, d'abreger les procez entre son peuple, & d'oster les mangeries qui le consument? sçauēt ceux aussi qu'il a appellez en conference, par lesquels il en a voulu estre informé par les menuz. Ces gens cy le sçauent, ces gēs n'en peuuēt douter, y ayans partie d'eux esté mesmes appellez. Tout nostre mal est, qu'ils voudroient gouuerner ou gourmander la Cour pour y mettre comme ils faisoient autrefois gens à leur poste, & s'ils eussent peu continuer de mesme, les estatz fussent venaux, la iustice en son entier, & ne parleroient ny de reformation à present ny d'abuz.

Par là donc voyons nous que ces protections & protestations, ne sont que vains pretextes. La vraye cause,

c'eſt l'ambition de gouuerner & de regner, c'eſt la diſſipation de noſtre eſtat, pour en emporter vne piece & y introduire l'eſtranger. C'eſt vne continuatiõ du deſſein qu'ils ont eu de long temps, & duquel les memoires furent deſcouuerts dés l'an 76. lequel ſe manifeſte auiourd'huy plus clairement, ſelon qu'il ſ'approche plus de l'execution, & nous du danger. Ce pendant ils prient le Roy de ne point mal penſer d'eux. Que c'eſt pour ſon bien, qu'ils n'ont tous iuré que ſon ſeruice. Ainſi fiſt Pepin, (& ceux cy ſe diſent de la race) employant cõtre ſon Roy Chilperic la force & l'authorité qu'il luy auoit dõnee, & la ſainctete du Pape Zacharie: Le Roy eſt prudẽt le François loyal, le ieu deſcouuert, & auons appris que la ſainctete condamne les pariures, que la ſainctete ne conſeille iamais de fauſſer la foy, forcer ſa patrie, & ſe rebeller contre ſon Roy. A ce beau deſſein ils n'ont point de hõte de cõuier la Royne mere du Roy, de les aſſiſter de ſon authorité, la Royne qu'ils confeſſent auoir conſerué ceſt eſtat par tant de fois, à la ruine & diſſipation totalle du Royaume, à la coniuration qu'ils font contre le Roy ſon fils, conuient les Princes du ſang à tranſporter leur honneur en autre nation & en autre race. Tous les Pairs de France à trahir l'eſtat duquel leur eſtat les faict comme curateurs, ſouz l'authorité de noſtre Roy. Les cours ſouueraines à ſouſcrire à leurs deſſeings, que Dieu à aſſis en iugement pour la condemnation de telz perturbateurs: Les Catons, ie dis à ceſte Catilinaires, & n'ont point de honte d'inuocquer Dieu la deſſus, de prendre ſon nom en vain, de l'apeller à teſmoin de leur ſincerité & droicture en ceſte cauſe. Dieu ialoux de ſon ſainct nom, ſcrutateur des cœurs des hommes, qui ne peut tenir pour innocent qui employe ſon nom à vani-

té,combien plus à deſſein ſi execrables? deſſeins execrables, qui ſouz nom de pieté, de iuſtice, & d'ordre, confondent tout vn eſtat, le rempliſſent de vengeances, de meurtres, de brigandages, font vn million de vefues, & d'orphelins, reduits à la faim, & au biſſac, tout pour contenter la ſeule ambition: Dieu void tout cela, Dieu penetre iuſqu'au fonds. Dieu duquel ils vont ſe moquant en l'inuoquant, & duquel ils ſentiront le iuſte courroux & la malediction & la vengeance: Dieu garde des Rois, Dieu tuteur des loix, conſeruateur des polices, protecteur du pauure peuple, Qui les deſtruira, qui les confondra, qui les foudroiera, deſtruiſans ſon peuple, confondans tout ordre, renuerſans les loix, coniurans contre leur Roy, & ſon eſtat, abuſans ſur tout de ſon nom ſacré, du zele de Chriſt, & de l'Egliſe, pour ſouz ce beau voile attenter à leur ſuperieur, voler ſa couronne, expoſer en proye tous ſes ſubiects.

